



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU JEUDI 05 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par l'envoi d'une convocation adressée par voie dématérialisée le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six mentionnant l'ordre du jour, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Bertrand ALEXANDRE, Pascal TAUPIAC, Flavie PIRON, Vanessa VIALETES.

Absents excusés : Didier BOURG (pouvoir à Jean-Marc BALARAN), Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Flavie PIRON), Bertrand FOPPA, Nathalie CALMELS.

Secrétaire de séance : Flavie PIRON

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	6	2	8

N°2026-02-09

7.1.1

DELIBERATION D'ADHESION A LA MAISON DE L'EUROPE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal « la Maison de l'Europe du Tarn » et expose les missions suivantes de l'association :

1. Renforcer la visibilité, l'accessibilité et l'impact de l'Europe au niveau local pour les communes et les intercommunalités,
2. Accompagner les communes dans l'appropriation et la valorisation des politiques européennes,
3. Informer et sensibiliser les habitants, en priorité les jeunes tarnais,
4. Développer des actions éducatives et événementielles sur l'Europe,
5. Favoriser les partenariats et l'engagement européen dans le département du Tarn.

Cette structure constitue un partenaire privilégié pour les collectivités territoriales souhaitant développer des actions d'information, de sensibilisation et de coopération européenne, notamment dans les domaines culturel, éducatif et citoyen.

L'adhésion de la commune à la Maison de l'Europe permettrait :

- D'accéder à une expertise en matière de programmes et financements européens ;

- De bénéficier d'actions d'information et de sensibilisation destinées aux élus, aux agents communaux et aux habitants ;
- De renforcer l'ouverture européenne de la commune et de favoriser l'émergence de projets à dimension européenne.

Le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2026 s'élève à 100 €.

La dépense correspondante sera inscrite au budget communal 2026.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion de la commune à la Maison de l'Europe pour l'année 2026 ;
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

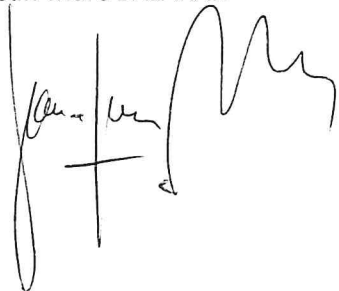
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés de :

- **ADHERER** à la Maison de l'Europe pour l'année 2026 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal 2026.

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 05 février 2026

Le Maire,

Jean-Marc BALARAN



Le Secrétaire de séance

Flavie PIRON

